

Chômeurs : le compte n'est pas si bon

L'ONEm claironne que, pour la première fois depuis 1981, le nombre de chômeurs complets indemnisés est passé sous la barre symbolique des 500.000 allocataires. On suppose spontanément que cela est dû au retour à l'emploi et/ou à l'exclusion. Mais est-ce si simple ?

Yves Martens (CSCE)

Il importe quand il est question de chiffres du chômage de bien savoir de quoi l'on parle, de définir les catégories de façon précise. En l'occurrence, le décodage peut sembler simple : la catégorie des chômeurs complets indemnisés (CCI) comprend les sans-emploi à temps plein (complets) qui reçoivent une allocation (indemnisés). Il convient néanmoins d'approfondir ces deux définitions, apparemment basiques. Plus une troisième : qu'est-ce qu'une moyenne de chômeurs ? Et pour *spoiler* la conclusion de cet article, le calcul est tout sauf simple...

Une moyenne mensuelle

L'ONEm annonce donc que le nombre de chômeurs complets indemnisés a baissé de 8,5 % ou 45.090 unités en 2017 par rapport à l'année précédente. Ce qui donne une **moyenne** de 487.291 unités par mois. Premier passage sous la barre symbolique des 500.000 allocataires depuis 1981. Mais, si la moyenne est jolie, le tableau global l'est-il tout autant ? Le concept de moyenne est clair, il signifie que l'on prend le nombre d'allocations payées pendant toute l'année et qu'on divise ce résultat par trois cents douze (le nombre de jours indemnisés sur une année complète pour un chômeur complet) pour avoir la moyenne de CCI puis par douze pour obtenir la moyenne mensuelle de CCI. Le nombre de personnes réelles est donc nettement plus élevé que la moyenne. Nous allons les détailler ci-dessous mais prenons déjà brièvement quatre exemples simplifiés de personnes au chômage pendant tout ou partie de l'année et qui soit seront totalement absentes du calcul, soit

feront baisser la moyenne.

- Fatima travaille toute l'année 2017 à mi-temps et touche outre son salaire un complément chômage (dit AGR) qui lui permet d'être un peu au-dessus de l'allocation temps plein qu'elle recevait précédemment. Ce chômage mi-temps n'entrera pas du tout dans le total qui permettra de calculer la moyenne. Fatima n'est pas comptée comme CCI.

- Elodie travaille durant la moitié de 2017 à temps plein (six mois donc) via différentes missions d'intérim. Les six autres mois, elle touche un chômage temps plein qui seul entrera dans le total qui permettra de calculer la moyenne. Elodie n'est comptée comme CCI que pour la moitié de l'année, même si, dans les faits, elle est toujours chômeuse entre ses missions d'intérim.

- David est au chômage depuis deux ans malgré un baccalauréat censé offrir des débouchés. Il décide de compléter sa formation en reprenant en septembre 2017 des études de plein exercice (master) et obtient pour ce faire une dispense du Forem. David ne sera compté comme CCI que pour les huit premiers mois de 2017 et, s'il réussit chaque année, il ne sera plus comptabilisé comme CCI jusqu'à la fin de son master !.

- Kevin a été sanctionné en 2017 pour une période de quatre mois. Les huit autres mois, il touche un chômage temps plein qui seul entrera dans le total qui permettra de calculer la moyenne. Kevin n'est compté comme CCI que pour deux tiers de l'année, même si, dans les faits, il est chômeur toute l'année.

Donc les sans-emploi qui, comme Fatima, Elodie, David et Kevin, pour

une raison ou une autre, ne sont soit pas chômeurs complets, soit pas indemnisés pendant tout ou partie de l'année, vont, tout en restant en fait au chômage, faire baisser la **moyenne** de chômeurs complets indemnisés ! Voyons dès lors ce qui fait qu'on ne compte pas un chômeur comme étant complet et/ou indemnisé durant une année ou durant une partie de celle-ci.

Complets, késako ?

Le « chômeur complet » est celui qui ne travaille pas à temps partiel, qui n'est pas non plus « activé » par une mesure de formation, de reprise d'études ou d'emploi subsidié par une allocation payée par l'ONEm. Le gouvernement Michel se vante de la création d'emplois et répète à l'envi son slogan « Jobs, jobs, jobs ». Mais une part importante des emplois créés sous la législature actuelle sont des emplois à temps partiel, saisonniers ou intérimaires. Le rapport annuel de l'ONEm nous apprend ainsi que l'emploi salarié net (Créations d'emplois - pertes d'emplois) a augmenté, de 2014 à 2017, soit pour l'essentiel sous le gouvernement Michel, de 129.000 unités. Dans le même temps, le travail intérimaire a crû de... 120.531 unités ! (Voir le graphique.) L'intérim emploie bien sûr beaucoup de travailleurs qui ne bénéficient pas d'allocations de chômage. Notre tentative de comptabilisation commence donc bien mal : la diminution du chômage complet s'explique certainement par plusieurs milliers de personnes bossant en intérim, mais nous ne pouvons chiffrer avec précision dans quelle mesure. Le travail à temps partiel diminue

aussi le nombre officiel de CCI. En effet, s'il touche encore un complément chômage (dit « allocation de garantie de revenu », en abrégé AGR), le travailleur ancien chômeur complet indemnisé sera donc toujours « indemnisé » mais ne sera plus considéré comme « complet ». Il disparaîtra donc de cette statistique. En 2017, le nombre de travailleurs bénéficiant d'une AGR était de 37.844, des femmes à une large majorité (76,5%). Les stages de transition, cette forme de mise à l'emploi à vil prix de jeunes, ont aussi fait disparaître du calcul 1.117 jeunes en 2017. Les chômeurs exerçant des prestations ALE ne sont pas non plus repris dans les CCI, ils étaient 1.722 en 2017. Plus surprenant sans doute pour le profane, les chômeurs ne sont pas non plus repris dans la catégorie des « complets » lorsqu'ils bénéficient d'une dispense pour formation ou reprise d'études. C'était le cas de 35.896 personnes en 2017. Donc, dans les chômeurs qui ne sont plus considérés comme complets, sous le gouvernement Michel, l'explication vient principalement des emplois intérimaires, des temps partiels sans AGR et des indépendants. Autrement dit, des « sorties » du chômage au mieux partielles, au pire des plus précaires...

Les pas (ou plus) indemnisés

La raison principale de la baisse du chômage complet indemnisé est clairement la non indemnisation. Pas seulement à cause des sanctions, exclusions et fins de droit mais aussi de par le moindre accès aux allocations, qui touche en particulier les jeunes. Les jeunes en stage d'insertion ne cessent d'augmenter par l'allongement du stage d'insertion de neuf à

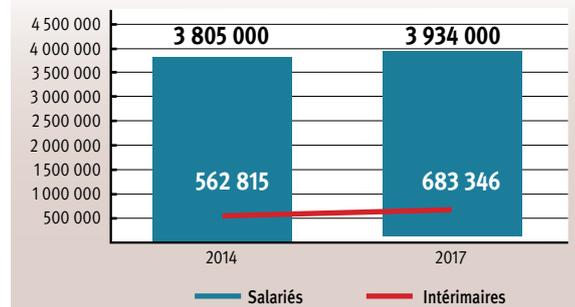
douze mois, prolongé encore en cas d'évaluation(s) négative(s) des efforts de recherche d'emploi. Dès lors l'écart entre la hausse des jeunes en stage d'insertion et le nombre de jeunes accédant aux allocations ne cesse de croître. (Voir graphique). Ce phénomène a encore été amplifié parce que l'accès au droit a été restreint par le gouvernement Michel par l'abaissement de l'âge d'admission (la limite d'âge pour demander les allocations d'insertion est passée de moins de 30 à moins de 25 ans) et par l'instauration d'une condition de diplôme pour les moins de 21 ans. Ce double durcissement intervenu respectivement le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2015 a agrandi encore l'écart creusé par le gouvernement Di Rupo.

Comme précisé au début de cet article, les chômeurs sanctionnés temporairement contribuent à faire baisser la moyenne des indemnisés. Avant la régionalisation du contrôle, l'ONEm fournissait précisément le nombre de semaines d'exclusion représentées par les exclusions en « dispo passive », ce qui rendait le calcul facile. Ce n'est plus le cas actuellement. Sur base du nombre total de sanctions temporaires en dispo active et en dispo passive (près de 50.000) et de la durée moyenne de celles-ci (environ 13 semaines), un calcul très prudent toutefois de dire que les sanctions temporaires font baisser les statistiques des CCI de plus de 2.000 unités au minimum. Les chiffres réels sont probablement bien plus élevés.

Il y a enfin la catégorie des exclus définitifs. La « dispo active » (le contrôle des efforts de recherche d'emploi), de 2005 à 2017 a exclu définitivement 50.050 personnes. La limitation à trois ans des allocations d'insertion a viré des statistiques 43.382 personnes

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ SOUS LE GOUVERNEMENT MICHEL

EMPLOI TOTAL ET PART DU TRAVAIL INTÉRIMAIRE



Source : Rapport annuel de l'ONEm, Vol II, p. 16 et 18

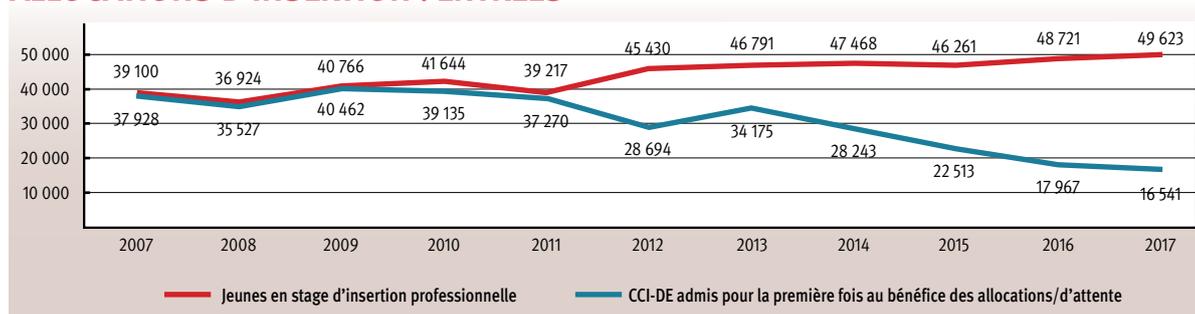
Une augmentation de l'emploi due principalement à la croissance de l'intérim.

depuis 2015. Le total de ces deux dispositifs d'exclusion définitive a donc frappé 93.432 personnes de 2005 à 2017. Une grande part des « bons chiffres » du chômage s'explique donc par la forte baisse des entrants (admissions) depuis 2012 et la grosse augmentation des sortants (principalement exclus) surtout depuis 2015.

Un vrai déni

Il est donc impossible de chiffrer exactement le nombre de chômeurs que l'on ne compte plus. Mais il est sans conteste très élevé. A noter qu'il faut encore ajouter dans les « hors stats » tous ceux qui sont indemnisés par l'Inami (malades de longue durée), catégorie en hausse constante (des chiffres sur les transferts ONEm vers Inami sont attendus sous peu)... On s'étonnera donc qu'on fasse tant de cas de la diminution des CCI et si peu de tous ceux, en particulier les jeunes, qu'on ne comptabilise plus. Mais il est vrai que demandeurs d'emploi non indemnisés, en acronyme, ça fait DENI... ☐

ALLOCATIONS D'INSERTION : ENTRÉES



En 2011, 37.270 jeunes accédaient aux allocations d'insertion, pour seulement 16.541 en 2017, une diminution de plus de 55 % ! Les jeunes en stage d'insertion sont eux passés de 39.217 en 2011 (à l'époque le nombre de jeunes en stage et celui des premières admissions étaient presque égaux) à 49.623 en 2017, soit une augmentation de 26,5 % !